

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE GRAND PIQUEY

Parution au J.O. du 11 octobre 1978. Association libre déclarée, type 1901.

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2022.

L'Assemblée Générale s'est tenue à la mairie annexe du Canon, en présence du maire M. Philippe de Gonneville.

Présents : 51
Pouvoirs : 8
Total voix : 59

Le Président, M. Pascal TETARD, ouvre l'assemblée à 17h30.

En première partie la parole est donnée à Matthieu PERUCHO (Vice-Président du Comité Régional de la conchyliculture) qui expose à l'assemblée les nombreuses actions du Comité au sein du Bassin et plus particulièrement sur les rivages de la Presqu'île.

1 - Rapport moral

Bonjour à tous,

Après la SNSM, le service des archives, le centre social, la brigade des sapeurs-pompiers, nous avons invité le représentant du Comité Régional de la Conchyliculture en ouverture de notre AG.

Merci à Matthieu PERUCHO pour sa présence et la clarté de sa présentation. Il était important de présenter et mettre en lumière les nombreuses actions du Comité Régional qui impactent au quotidien le rivage de notre commune.

Merci à Monsieur le maire de sa présence.

Notre rapport moral traitera globalement des points de l'ordre du jour avant de les approfondir avec Monsieur le Maire.

PLU

Comme vous le savez votre association est contre la logique qui a conduit à l'établissement des coefficients d'emprise au sol des différentes zones. Il est en effet évident de constater que bien des villas à l'architecture remarquable, notamment celle présentée par Marc SABOYA dans son remarquable ouvrage « les villas du Cap Ferret de 1950 à 2020 » n'auraient pu être construites avec ce nouveau PLU. Nous sommes toujours en attente de la révision promise, suite au recours gracieux déposé par notre association.

Allée Louis Gaume

Depuis 2021, les mises à l'eau sont devenues payantes et des ASVP contrôlent l'accès à la partie basse de l'allée Louis Gaume. Nous sommes en attente du retour d'expérience de la Mairie. On a déjà noté une forte diminution des incivilités.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE GRAND PIQUEY

Parution au J.O. du 11 octobre 1978. Association libre déclarée, type 1901.

EPIS ET PLAGES

Pratiquement tous les épis posés par la Mairie fin décembre 2019, ont pourris. A l'évidence la qualité du bois n'est pas conforme au cahier des charges. Nous sommes sans réponses des Services Techniques de la Mairie, que nous avons alertés en octobre 2021, non seulement sur la dégradation mais aussi sur la dangerosité des épis, suite à la dégradation du bois.

N'ayant plus l'autorisation d'accès aux plages avec leurs engins, le SIBA n'a pas pu engraisser les plages cette année.

FRICHES OSTREICOLES

Les friches ostréicoles des parcs en déshérence ont été nettoyées du port de Pirailan au port de Piquey.

Par contre les parcs sont insuffisamment balisés et il y subsiste de nombreuses pics métalliques, très dangereux pour les riverains, les baigneurs et la navigation.

CIRCULATION ALLEE DU RIVAGE

Votre conseil a fait un sondage sur l'opportunité d'un sens interdit sur l'allée du rivage dans la direction de Bordeaux. Une très large majorité y est favorable (55 pour et 2 contre).

Pour clôturer ce rapport moral, en l'absence de notre trésorière Sophie Dalleas, je vais vous présenter notre rapport financier et nous vous demanderons de bien vouloir exprimer votre vote simultanément sur les deux rapports.

2 - Rapport financier

Les dépenses se sont montées à 152,40 euros, pour des recettes de 580 euros
La trésorerie disponible est sur cet exercice de 14340 euros (livret A principalement).

L'Association a décidé de changer de banque et de transférer ses avoirs à la BPSO.

Ces deux rapports, moral et financier, sont approuvés à l'unanimité.

3 - Gouvernance

Le Président, Pascal TETARD, informe l'assemblée :

« Notre association a été créée en 1978 par mes parents accompagnés de Monsieur et Madame POURCHASSE.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE GRAND PIQUEY

Parution au J.O. du 11 octobre 1978. Association libre déclarée, type 1901.

Ma mère, Jacqueline TETARD fut la première présidente pendant 11 ans. Monsieur PIRAUBE lui a succédé pendant 35 ans.

En 2014, Mr PIRAUBE n'avait pas de successeur, l'association risquait alors la dissolution, ou bien la fusion avec une autre association.

Venant de prendre ma retraite, après la cession de mon entreprise, je me suis porté candidat et j'ai été élu avec l'idée de relancer l'activité et de renouveler le Conseil.

Lors de la réunion du Conseil de juin dernier, j'ai annoncé qu'à 74 ans, et après 8 ans de présidence, je souhaitais quitter mes fonctions afin de donner un nouveau souffle à notre association.

En respect des statuts et à l'unanimité des 9 membres du Conseil, Eric POURCHASSE a été élu Président.

D'un commun accord, nous avons convenu qu'Éric devienne pleinement opérationnel lors de notre AG. »

L'ensemble de l'assemblée valide cette décision et souhaite la bienvenue au nouveau Président.

4 - Renouvellement du Conseil

- Election de nouveau membre : M. Jean Louis PACCALIN

Cette élection est approuvée à l'unanimité.

Pour mémoire le Conseil de l'Association est donc dorénavant constitué de :

- M. POURCHASSE Eric jusqu'en 2024
- Mme DALLEAS jusqu'en 2023
- M CASTAGNE Didier, jusqu'en 2024
- M. MARIE, jusqu'en 2023
- M. LARRUE, jusqu'en 2024
- M. ROZAN, jusqu'en 2023
- M. CHAMBAUD, jusqu'en 2023
- M. EPARDEAU, jusqu'en 2023
- M. TETARD, jusqu'en 2023
- M. PACCALIN, jusqu'en 2025

5 - Questions diverses

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE GRAND PIQUEY

Parution au J.O. du 11 octobre 1978. Association libre déclarée, type 1901.

Mr de Gonneville remercie Pascal TETARD pour son implication comme Président de l'association durant ces 8 ans et félicite Éric POURCHASSE, nouveau Président de l'APGP pour son élection.

Il précise ensuite certains points, en lien avec l'ordre du jour :

PLU/SCOT

Le PLU a été approuvé en 2019, mais il doit être « compatible » avec le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le Scot définit les évolutions à venir sur un territoire, sur les prochaines 15 à 20 ans. Ceci est obligatoire pour les communes depuis la Loi du 13 décembre 2000 et cela contrairement au PLU.

En résumé, le SCOT fixe collectivement les règles générales des projets à mener sur les territoires (ensemble de communes).

Le PLU, lui est propre à une commune.

Les règles applicables via le PLU ne doivent pas être contradictoires des projets décrits au sein du Scot.

La révision du PLU ne pourra donc ne se faire qu'après mise en place du Scot (pas avant 2024).

Commenté [DEP331]:

Jetée/Débarcadère

Cette année le recrutement des saisonniers a été particulièrement difficile dans tous les secteurs (ASVP, MNS, Moniteurs de voile, restauration...). La Municipalité n'a pas échappé à ces difficultés de recrutements.

Au niveau de la mise à l'eau et du débarcadère, l'affluence des différents utilisateurs (particuliers, professionnels, Jets ski, centre de plongé...) est un véritable problème.

Cependant la gestion de la mise à l'eau par la Municipalité est un succès.

De nouvelles places de stationnement sont envisagées pour les vélos sur ce site.

EPIS - Plages

La Municipalité va se rapprocher de l'entreprise ayant effectué les travaux.

Le SIBA effectivement n'a pas pu engraisser les plages cette année (lié à un problème « administratif ») mais ce sera de nouveau possible en 2023.

Navigation dans la zone des 300 mètres

Monsieur le Maire rappelle quelques points sur ce sujet :

- Les professionnels (UBA, Chalands et autres) ne sont pas des embarcations prioritaires pour l'embarquement et le débarquement aux différentes jetées.
- La navigation sur l'estran est interdite.
- La Police Nautique Municipale n'est pas habilitée à verbaliser. Seule la Gendarmerie Maritime peut le faire.
- Les Jet ski sont à l'origine de nombreuses nuisances, mais il est difficile de faire appliquer la réglementation et une interdiction pure et simple n'est pas envisageable.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE GRAND PIQUEY

Parution au J.O. du 11 octobre 1978. Association libre déclarée, type 1901.

- Devant les nombreuses remarques de l'assemblée sur les nuisances sonores, que ce soit sur l'eau ou à terre, Monsieur le Maire rappelle que la Police Municipale peut enregistrer ces nuisances sonores et les transmettre au Procureur de la République. Mais si cela est faisable sur terre, cela est pour l'instant relativement difficile sur l'eau.

Piste cyclable/Mobilité

Monsieur le maire nous indique que l'étude sur la mobilité est lancée sur la commune. Cette étude englobe la mobilité intra-communale mais également y compris depuis Mérignac et toutes les éventualités sont envisagées (points « d'accueil » sur Claouey, Querquillas, Blagon...).

Il précise qu'il y a actuellement 70 kms de pistes cyclables sur la commune. Le prochain tronçon prioritaire se situe dans la montée du Canon qui est particulièrement dangereuse.

L'assemblée précise à Monsieur le Maire que :

- Le marquage au sol de la « piste cyclable » sur l'ensemble de la route du Cap Ferret est à refaire. *Engagement du Maire pour repeindre.*
- Qu'un (ou des ?) ralentisseur ont été annoncés sur cette même route en Conseil Municipal. *C'est exact, la mise en place à pris du retard, mais cela doit être fait d'ici la fin de l'année.*
- L'arrêt de bus au niveau de l'allée des écureuils est dangereux, il serait nécessaire de mieux le signaler. *C'est noté.*

Alerte téléphonique

Après un été particulièrement difficile, lié aux nombreux incendies, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un système d'alerte à la population en cas d'urgence, a été mis en place. Il permet de prévenir efficacement les résidents de la Presqu'île par le biais du téléphone. L'inscription à la Téléalerte se fait sur le site de la Mairie.

AUTRES POINTS

- Entretien du petit et grand escalier. Les marches restent à refaire.
- Etude de la mise en œuvre d'une école de natation à Grand Piquey.
- Un programme de nettoyage des fossés est mis en place par le SIBA

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20 heures.